



Commune de Boulieu-Lès-Annonay – Ardèche

A l'attention de tous les conseillers municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire en salle du Conseil
(Mairie de Boulieu-Lès-Annonay)**

Le mardi 08 septembre 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2026**
- 1. SIGNATURE D'UNE CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE » AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE**
 - 2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU DOJO AVEC L'ASSOCIATION WADO RYU KARATE**
 - 3. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE**
 - 4. DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT**
 - 5. CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**
 - 6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ANNONAY RHONE AGGLO POUR LE SERVICE COMMUN EN MATIERE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE**
 - 7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TENNIS CLUB BOULIEU/SAINT-CLAIR « Convention d'occupation temporaire, à titre gratuit, du complexe terrains Beach Tennis et local Club House, appartenant à la commune de Boulieu-lès-Annonay »**
 - 8. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AURA POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION COMMUNAL EXISTANT DANS LE CADRE DE L'INTERVENTION REGIONALE POUR LA SECURISATION DES ESPACES PUBLICS**

Si vous ne pouvez pas être présent(e), vous pouvez mandater un conseiller municipal pour vous représenter et voter en vos lieux et place. Ce pouvoir dûment complété et signé doit être reçu en mairie avant le début de la séance du Conseil Municipal pour être valable.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Boulieu-lès-Annonay, le 03/09/2026

Le Maire,
Damien BAYLE

